

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, tenue le 26^e jour du mois de novembre 2019, à compter de 19 h 30 à la salle des commissaires, École du Parchemin, 162, rue Saint-Jean Est, East Angus.

Présences : Alain Bolduc, Carole Bourgault, Patricia Carrier, Linda Gaudreau, Yves Gilbert, Colette Lamy, François Lessard, Renée Montgrain, Lise Phaneuf et Patricia Sévigny

Absences : André Couture, Simon Morin et Hélène Prévost

Commissaires-parents : Kevin Roy, primaire
Josée Sicard, secondaire
Bianca Lacroix-Rousseau, EHDAA
Ghislain Lafortune, 4^e commissaire-parent

Directeur général :	Martial Gaudreau
Directrice des services de l'enseignement et du transport :	Dany Grégoire
Directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire :	Isabelle Dagneau
Directrice du service des ressources humaines :	Julie Morin
Directrice du service des ressources financières et matérielles :	Mélissa Francoeur
Directeur du service de l'informatique	Luc Grandchamp
Coordonnatrice au service des ressources humaines :	Caroline Tondreau
Coordonnateur au service des ressources matérielles :	Yanick Bastien
Coordonnatrice des services de l'enseignement et du transport scolaire :	Julie Martineau
Directrice générale adjointe, secrétaire générale et responsable des communications :	Annie Garon

CC19-4598 – Ordre du jour

Sur la proposition de madame Patricia Sévigny, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2019**
 - 2.1. Adoption.
 - 2.2. Suivi.
- 3. Période de questions réservée au public**
- 4. Direction générale**
 - 4.1. Rapport annuel 2018-2019 – Projet « Partenaires pour la réussite éducative ».
- 5. Services des ressources humaines**
 - 5.1. Plan d'effectifs du personnel de soutien 2019-2020 – Modification.
- 6. Services des ressources financières et matérielles**
 - 6.1. Régime d'emprunts à long terme 2019-2020.
- 7. Secrétariat général**
 - 7.1. Demande de licence de tirage – École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur.
- 8. Commissaires**
 - 8.1. Comptes rendus des rencontres du comité de vérification du 17 septembre 2019 et du 22 octobre 2019.
 - 8.2. Félicitations / Remerciements.
 - 8.3. Retour des représentations.
- 9. Comité de parents**
 - 9.1. Procès-verbaux des séances du 17 juin 2019 et du 28 octobre 2019.
- 10. Période de questions réservée au public**
- 11. Correspondance**
 - 11.1. De certains organismes du territoire
 - a) Place aux jeunes du Granit - Demande d'aide financière 2019-2020.
 - b) MRC de Coaticook – Souper des Fêtes – 29 novembre 2019.
 - c) Fondation Pauline Beaudry – Gala de magie – 2 mars 2020.
- 12. Autres sujets**
- 13. Date et heure de la prochaine séance**

Le mardi 17 décembre 2019 à 19 h 30.
- 14. Levée de la séance**

Le mardi 26 novembre 2019 à 19 h 30.
- 15. Levée de la séance**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC19-4599 – Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 22 octobre 2019

Considérant que le procès-verbal a été remis aux membres du conseil au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

sur la proposition de madame Renée Montgrain, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2019 est adopté et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi

Rien à signaler.

Période de questions réservée au public

N/A.

Rapport annuel 2018-2019 – Projet « Partenaires pour la réussite éducative »

Le rapport annuel 2018-2019 du projet « Partenaires pour la réussite éducative » est déposé aux membres pour information, lequel est joint en annexe CC410-2019-2020-091 du présent procès-verbal.

CC19-4600 – Création de poste – Secrétaire de centre – Régulier à temps partiel – 25 h/sem. – Centre d'éducation des adultes de la CSHC – Point de service de Coaticook

Considérant que le poste de secrétaire d'école - régulier à temps plein – 35 h/sem. au Centre d'éducation des adultes de la CSHC – Point de service de Coaticook sera laissé vacant suite à la prise de retraite de madame Julie Dubois;

sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu de créer un poste de secrétaire de centre - régulier à temps partiel – 25 h/sem. au Centre d'éducation des adultes de la CSHC – Point de service de Coaticook et de modifier en conséquence le plan d'effectifs du personnel de soutien 2019-2020 adopté le 28 mai 2019 (CC19-4492).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC19-4601 – Régime d'emprunts à long terme 2019-2020

Considérant que conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire des Hauts-Cantons (l'«Emprunteur») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 11 984 000 \$;

Considérant que conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

Considérant que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 octobre 2019;

sur la proposition de madame Patricia Carrier, il est résolu :

1. Qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 11 984 000 \$, soit institué;

2. Que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnés par le Ministre;
3. Qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. Qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. Que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

Le président;

Le directeur général ou;

La directrice du service des ressources financières et matérielles;

de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. Que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CC19-4602 – Demande de licence de tirage –
École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur**

Considérant la demande du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, afin d'obtenir la délivrance d'une licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), afin de financer les sorties éducatives non obligatoires des élèves;

Considérant que la Commission scolaire des Hauts-Cantons appuie ce projet et accepte que la demande de licence de tirage soit faite en son nom;

sur la proposition de madame Linda Gaudreau, il est résolu :

- a) d'autoriser la Commission scolaire des Hauts-Cantons à effectuer une demande de licence de tirage, afin de financer les sorties éducatives non obligatoires des élèves;
- b) d'autoriser la secrétaire générale à signer tout document relatif à la demande de licence de tirage susmentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Comptes rendus des rencontres du comité de vérification du 17 septembre 2019 et du 22 octobre 2019

Les comptes rendus des rencontres du comité de vérification du 17 septembre 2019 et du 22 octobre 2019 sont produits à titre d'information.

Félicitations / Remerciements

- Municipalité de Saint-Romain pour le prêt d'un terrain sur leur lot à bois pour le cours « Abattage manuel et débardage forestier », offert par la MFR du Granit et le Centre de formation professionnelle Le Granit.
- Aux personnes ci-après citées pour avoir offert des dons, au profit de la Fondation Louis-Saint-Laurent :

- Monsieur Jean-Yves Bibeau	Entreposage LYB
- Monsieur Yvan Lapointe	A&M International
- Monsieur Jasmin Vachon	Céramique Vachon

- Madame Maryse Talbot, directrice ainsi que tous les membres du personnel de la polyvalente Montignac s'étant impliqués dans l'organisation des rencontres parents-enseignants qui se sont déroulées les 14 et 15 novembre 2019.

Retour des représentations

Le président fait état de ses différentes représentations à titre de président pour la période du 22 octobre 2019 jusqu'à ce jour.

Comité de parents

Les procès-verbaux des séances du comité de parents du 17 juin 2019 et du 28 octobre 2019 sont produits à titre d'information.

Période de questions réservée au public

N/A.

Correspondance

De certains organismes du territoire

**CC19-4603 – Place aux jeunes du Granit –
Demande d'aide financière 2019-2020**

Considérant la demande d'aide financière soumise par Place aux jeunes du Granit;

sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu d'accorder une aide financière de l'ordre de 150 \$ à Place aux jeunes du Granit et à toutes autres initiatives similaires issues des autres secteurs du territoire de la Commission scolaire des Hauts-Cantons pour l'année scolaire 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC19-4604 – MRC de Coaticook – Souper des Fêtes – 29 novembre 2019

Considérant l'invitation reçue pour participer au souper des Fêtes de la MRC de Coaticook, qui se tiendra le 29 novembre 2019, sur la proposition de madame Colette Lamy, il est résolu de ratifier l'achat d'un billet afin de participer à cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fondation Pauline Beaudry – Gala de magie – 2 mars 2020

Cette correspondance est déposée aux membres pour leur information.

Autres sujets

N/A.

Date et heure de la prochaine séance

Le mardi 17 décembre 2019 à 19 h 30.

CC19-4605 - Levée de la séance

À 19 h 55, sur la proposition de monsieur Alain Bolduc, la séance ordinaire est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Yves Gilbert, président

Madame Annie Garon, secrétaire générale